1. Accueil
2. Entity Print

Crédits aux particuliers Oct 2022

Les dernières parutions

Crédits aux particuliers Jan 2024 Crédits aux particuliers Déc 2023 Crédits aux particuliers Nov 2023
Toutes les parutions

La normalisation se poursuit progressivement

Encours et taux de croissance annuel (données non cvs)

Variations d'encours mensuelles des crédits à l'habitat (données CVS)

Variations d'encours mensuelles des crédits à la consommation (données CVS)

Montant des crédits nouveaux (hors découverts, flux mensuels CVS (a))

Taux des crédits nouveaux à l'habitat toutes durées

Part de renégociation dans les crédits nouveaux à l'habitat

Part des primo-accédants dans la production de crédits à l'habitat pour l'acquisition d'une résidence principale

indicateur reflétant rapidement les inflexions de la production de crédits. C'est pourquoi la production de nouveaux crédits diffère des variations mensuelles d'encours de crédits. En effet, d'une part, les encours sont enregistrés après le décaissement effectif des fonds et, d'autre part, ils sont diminués des amortissements des anciens crédits. Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les renégociations comprennent également les rachats externes de crédits. A compter du 1er octobre 2021, la Banque de France propose également une estimation avancée de la production de crédits nouveaux et de taux d'intérêt, obtenue à l'aide d'un modèle intégrant les conditions de marché (taux d'intérêt de référence, droits de mutation...) et les valeurs passées des variables estimées. La déviation absolue de prévision est en moyenne de 0,3 milliard d'euros sur longue période, soit 1,5% du flux brut moyen. Pour les taux d'intérêt, elle est de 1 point de base en moyenne.

(a) Le calcul des données CVS fait l'objet d'une mise à jour mensuelle prenant en compte les données du mois sous revue.

(b) Hors crédits renouvelables à la consommation. Les crédits fractionnés (principalement « crédits sur le lieu de vente » et « différés de remboursement liés à l'usage des cartes de crédit » sont pris en compte dans les chiffres de crédit à la consommation

(c) Ratio des renégociations non CVS sur les crédits à l'habitat non CVS

(d) Découverts : comptes ordinaires débiteurs + créances commerciales (escompte) + affacturage + crédits de trésorerie non échéancés (dont utilisations d'ouvertures de crédits permanents)

(e) Données révisées (f) Données provisoires (g) Estimations avancées